

J'OUVRE OU JE RÉNOVE MON COMMERCE À ELBEUF SUR SEINE... QUE DOIS-JE SAVOIR ?



Elbeuf sur Seine se distingue par son patrimoine architectural, témoin d'un riche passé textile. On y trouve des maisons à pans de bois, des usines en briques rouges, des maisons de maître, une halle de type « Baltard », un cirque-théâtre ou encore une ancienne chambre de commerce. Six anciennes manufactures ou usines sont classées ou inscrites aux Monuments historiques.

La municipalité a fait le choix de protéger et de sauvegarder ce patrimoine qui la rend unique.

Pour toute demande, voici votre interlocuteur privilégié :

Joffre FRANÇOIS

Chargé de l'attractivité et du développement économique

Tél. 02 32 96 90 10

Mail : commerce@mairie-elbeuf.fr

Concernant les autorisations
Service Aménagement
Urbain & Cadre de Vie

Tél. 02 32 96 90 11

Du lundi au vendredi

8h30/12h30 - 13h30/16h30

Mail : aucv@mairie-elbeuf.fr

LA VILLE VOUS ACCOMPAGNE DANS TOUTES LES ÉTAPES DE VOTRE DÉVELOPPEMENT !

LA RÉGLEMENTATION



1. Avant ouverture : dépôt et obtention d'un dossier d'autorisation de travaux et vérification de la sécurité incendie et de l'accessibilité.

Délai : 4 mois à partir du dépôt d'un dossier complet

2. La création ou le changement d'enseigne doivent faire l'objet d'un dépôt de dossier pour l'obtention d'autorisation préalable, y compris pour les travaux de vitrophanie ou de pose d'autocollants.

Délai : 2 mois à partir du dépôt d'un dossier complet

3. Les travaux de devanture & store banne doivent faire l'objet d'un dépôt de dossier de déclaration préalable et de l'obtention de cette dernière.

Délai : 2 mois à partir du dépôt d'un dossier complet

ATTENTION ! La réalisation de travaux non autorisés ou non conformes fera l'objet d'un procès verbal transmis au Procureur de la République et d'astreinte financière.



Effectuer mes démarches via le portail citoyen de la Ville.



Guide et informations
Règlementation sur l'affichage extérieur (préenseigne, enseigne, publicité).

L'ACCOMPAGNEMENT



1. Aide au loyer

La Ville soutient activement l'implantation de nouveaux commerces sur son territoire via une aide dégressive au loyer, afin d'alléger durablement les charges financières des porteurs de projet en phase de lancement.

2. Modernisation extérieure du local

Une aide à la rénovation extérieure est proposée pour améliorer l'aspect général et l'attractivité des vitrines et façades visibles depuis la rue, et ainsi mieux valoriser l'image des commerces locaux.

3. Sécurisation du local

La Ville participe au financement partiel de systèmes modernes de sécurité (alarme, caméra, rideau métallique, vitrage anti-effraction...) afin d'aider efficacement les commerçants à mieux protéger leurs locaux et rassurer durablement leur clientèle.



Plus d'informations sur les aides à votre disposition pour faciliter votre implantation à Elbeuf sur Seine.